

ON S'ABONNE : A Cahors, Bureau du Journal, chez A. LAFFITE, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.

PREMIER DE LA BONNETTE : LOT, AVEYRON, CANTAL, CORREZE, DORDOGNE, LOT ET GARONNE, TARN ET GARONNE. Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. Trois mois, 5 fr. AUTRES DEPARTEMENTS : Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAYAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PREMIER DES INSERTIONS

ANNONCES : 25 centimes la ligne. RÉCLAMES : 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.

L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Table with columns for dates, days, and events. Includes 'Départ des Correspondances' and 'SERVICE DES POSTES'.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 20 Octobre 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates and prices. Includes 'Rte 3 p. 0/0' and '4 1/2 p. 0/0'.

BULLETIN

La mission du général Lebœuf touche à son terme. La remise des places fortes du quadrilatère et de la Vénétie a été faite par lui, d'accord avec les autorités militaires autrichiennes, aux municipalités italiennes. Le transfert s'est fait avec un ordre parfait et partout le représentant de Napoléon III a reçu l'expression de la reconnaissance des populations pour l'Empereur.

On se préoccupe davantage, depuis quelques jours, de l'exécution de la convention du 15 novembre si l'on en croit certains bruits, le Saint-Siège ne serait pas éloigné d'entrer en arrangement avec le gouvernement de Florence. C'est pour la Papauté aussi bien que pour l'Italie, le meilleur parti.

L'affaire de l'amiral Persano prend meilleure tournure. Une réaction s'est faite en sa faveur. On dit avec assez de raison que s'il y a des coupables dans l'affaire de Lissa, l'amiral n'est pas le seul.

On écrit de Berlin que les chefs du parti polonais de la Prusse Occidentale s'apprentent à faire signer à la population polonaise de cette province une pétition contre son entrée dans la Confédération du Nord. Il paraît que, malgré le prestige de ses succès, M. de Bismark ne s'est pas concilié encore toutes les sympathies. La protestation des polonais fait pendant à celles de Francfort et du Hanovre.

La paix avec la Saxe, toujours à la veille de

se conclure, ne se conclut point. On prétend que le cabinet de Berlin aurait posé un ultimatum au roi Jean en lui donnant jusqu'au 18 courant, pour faire sa soumission. Cette nouvelle demande confirmation.

Un décret de l'empereur d'Autriche convoque pour le 19 novembre, les Diètes de toutes les provinces de l'empire, à l'exception de celle de Hongrie.

Quelle que soit l'issue des événements de Crète, le gouvernement turc y aura perdu beaucoup d'argent, ce qui ne peut qu'aggraver sa situation financière. La Sublime Porte a fait droit aux demandes du Monténégro, sauf pour le port demandé par les Monténégrins sur l'Adriatique pour servir de débouché à leur commerce.

Les sympathies qui excitent en Grèce le soulèvement des Crétois, dit le Temps se manifestent avec une intensité croissante. Une retraite aux flambeaux a été, à Athènes, l'occasion de rassemblements significatifs devant les légations. Le général Kalergis persiste dans son refus d'accepter le commandement suprême des insurgés, donnant pour motifs les engagements qu'il a pris en est parti pour Candie avec quarante officiers qui avaient quitté, en même temps que lui, l'armée hellénique. On assure que le sultan avait voulu d'abord rompre les relations avec la Grèce, mais qu'il y a renoncé jusqu'à nouvel ordre.

Toutes les Diètes provinciales de l'Autriche sont convoquées pour le 19 novembre, à l'exception de la Diète de Hongrie. Le retard apporté à l'ouverture de cette dernière a pour motif l'intensité de l'épidémie cholérique à Pesth.

Une dépêche mexicaine, venue par voie d'Espagne, annonce que la discorde s'est mise parmi les dissidents. Juárez, déclaré usurpateur par D. Jesus Palacios, qui s'intitule député de l'Etat de Chihuahua, est en lutte ouverte avec Ortega pour qui se sont déclarés Escobedo et divers autres chefs, voulant aussi la présidence de ce dernier.

Le dernier paquebot du Mexique a apporté

plus tard, quand son sort fut irrévocablement arrêté. « Je suis prête, dit-elle, si ma mère ne fait pas d'objections. »

Mme d'Auvers alla trouver la comtesse d'Oisebras et s'expliqua avec elle plus minutieusement qu'elle ne pouvait le faire avec sa fille. La comtesse accueillit ses ouvertures et lui dit tout net :

« Vous vous intéressez chaleureusement au bonheur de votre frère ; vous comprendrez donc combien je dois prendre à cœur celui de ma fille. »

Mme d'Auvers trembla et s'attendit à un refus ; mais la comtesse se contenta de demander que le contrat de mariage institué l'époux survivant légal universel de son conjoint. La marquise et sa fille y consentirent, et ainsi s'aplanirent les voies au sacrifice de Berthe. Mme d'Auvers repartit triomphante pour Vaux, et informa sa mère, surprise et tremblante de joie et d'anxiété tout ensemble, qu'avant un mois entrerait dans sa maison une femme disposée à devenir la compagne d'Edmond et à lui consacrer son existence. La marquise, secouant la tête d'un air de doute, accabla sa fille de questions, car elle ne pouvait comprendre la jeune personne, et encore bien moins sa mère.

« Tu comprends bien, dit Berthe, répondit Mme d'Auvers ; mais la comtesse, jamais ! »

II

Le mariage du baron de Hautchène avec Anna fut

au gouvernement des lettres de l'empereur Maximilien, dans lesquelles S. M. manifesta la ferme volonté de ne reculer devant aucun sacrifice pour remplir les engagements envers la France et envers les porteurs des titres des deux emprunts mexicains.

La convention conclue le 30 juillet, par laquelle l'empereur Maximilien consent à la délégation d'une partie du revenu des douanes du Mexique, doit recevoir son exécution à partir du 1er novembre. Malgré la gêne que cette convention impose aux finances du nouvel Empire, il est permis d'espérer que ses clauses seront fidèlement exécutées.

Pour le Bulletin politique : A. Laytou.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas)

Vienne, 16 octobre, au soir.

L'empereur a reçu, ces jours derniers, en audience particulière, le réfugié hongrois Pulszky, qui pourra désormais rester en Autriche. L'empereur a fait à M. Pulszky un accueil très gracieux et l'a assuré qu'il voulait faire à la Hongrie toutes les concessions compatibles avec l'intégrité de la monarchie. par le conseil de guerre, l'empereur lui a adressé une lettre autographe constatant qu'il avait appris avec satisfaction la sentence qui le décharge de toute responsabilité, relativement à l'issue des combats livrés dans la Bohême.

Paris, 18 octobre.

On mande de Berlin : Il est inexact qu'un ultimatum ait été envoyé à la Hollande. Les négociations continuent amicalement sur la question du Luxembourg.

On mande de Vienne : Toutes les diètes de l'empire sont convoquées, excepté celle de Hongrie.

Paris, 18 octobre.

M. Thouvenel, grand référendaire du Sénat, ancien ministre, est mort la nuit dernière.

Paris, 19 octobre.

En annonçant la mort de M. Thouvenel, le Moniteur constate la perte que font l'Empereur et la nation. Le nom de M. Thouvenel, auquel demeure attaché le souvenir de l'annexion de Nice et de la Savoie, restera entouré de légitimes et honorables regrets.

La Patrie assure que le ministre des affaires étran-

cébré trois semaines après leurs fiançailles. La comtesse n'eut pas plutôt conduit cette première affaire à bonne fin qu'elle s'occupa immédiatement de la seconde et partit avec Berthe pour le château de Vaux. A l'approche de ce moment décisif, Berthe eut peur. De relais en relais, elle devenait plus pâle, plus sérieuse, plus sobre de paroles, et la comtesse, qui s'en apercevait bien, essayait de la rassurer en l'entretenant de la brillante et heureuse position qui l'attendait ; du caractère et du cœur excellents de sa future belle-mère, femme éminente par l'éducation et l'instruction. Elle parvint ainsi à la distraire et à détourner ses pensées du personnage principal. Cependant, quand elles aperçurent le château, Berthe, saisie d'un frisson, se rejeta, à demi-évanouie, dans le fond de la voiture, et n'écouta plus les insipides exclamations de sa mère sur la majestueuse allée de tilleuls et l'imposant édifice.

« Voici Mme d'Auvers sur le perron ! » s'écria la comtesse à leur entrée dans la cour.

A ces mots, Berthe rassembla toute son énergie, se rappela sa libre résolution, sa parole volontairement donnée, et triompha de sa faiblesse passagère. Mme d'Auvers les reçut avec une joyeuse cordialité, et la marquise elle-même, venue à leur rencontre jusque sur le seuil, tendit les bras à Berthe en disant :

« Mon enfant — ma fille ! Dieu bénisse ton entrée dans notre maison ! Dieu te garde et te donne la paix ! »

Puis elle la pressa sur sa poitrine, la regarda en face, la baisa au front et lui posa la main sur la tête avec tant d'amour que Berthe en fut pénétrée jusqu'au fond du cœur.

gères, M. le marquis de Moustier, a envoyé une Note aux puissances catholiques relativement à la question romaine.

Stuttgart, 18 octobre.

Un rescrit royal ajourne indéfiniment les Chambres. Le comité a autorisé le renvoi des projets de loi à des commissions.

Vienne, 18 octobre.

On apprend que la convention saxo-prussienne a été signée hier, sur la base de l'occupation de la Saxe par une garnison mixte.

L'organisation de l'armée saxonne est ajournée jusqu'à ce que le Parlement de l'Allemagne septentrionale ait pris une décision à cet égard.

Brünn, 18 octobre.

L'empereur François-Joseph est arrivé ; on lui a fait une réception enthousiaste.

Florence, 18 octobre.

Le journal l'Italie annonce que la rétrocession officielle de la Vénétie aura lieu le 19 octobre au matin.

TRAITÉ DE PAIX AUSTRO-ITALIEN.

La Gazette de Vienne nous apporte aujourd'hui le texte du traité de paix austro-italien. Le télégraphe nous en a déjà donné une analyse exacte ; aussi croyons-nous pouvoir nous borner à reproduire les dispositions les plus importantes de l'ensemble des conventions relatives aux frontières et aux indemnités financières. Ils sont ainsi conçus :

« Art. 4. — La frontière du territoire cédé est déterminée par les confins administratifs actuels du royaume Lombardo-Vénitien.

« Une commission militaire instituée par les deux puissances contractantes sera chargée d'exécuter le tracé sur le terrain, dans le plus bref délai possible.

« Art. 5. — L'évacuation du territoire cédé et déterminé par l'article précédent, commencera immédiatement après la signature de la paix et sera terminée dans le plus bref délai possible, conformément aux arrangements concertés entre les commissaires spéciaux désignés à cet effet.

« Art. 6. — Le gouvernement italien prendra à sa charge :

« 1° La partie du Monte Lombardo-Vénétien qui est restée à l'Autriche en vertu de la convention conclue à Milan en 1860, pour l'exécution de l'article 7 du traité de Zurich.

« 2° Les dettes ajoutées au Monte Lombardo-Vénétien depuis le 4 juin 1859 jusqu'au jour de la conclusion du présent traité.

« 3° Une somme de 35 millions de florins, valeur autrichienne, argent effectif, pour la partie de l'em-

« Oh ! demanda-t-elle timidement, vous sera-t-il possible de m'aimer ? L'affection vous rendra-t-elle indulgente pour moi ? »

La marquise attacha sur elle un long regard de plus en plus attendri, de plus en plus affectueux.

« De l'indulgence, mon enfant ? Je pense qu'elle ne sera pas nécessaire de ma part. »

Puis elle exprima également sa joie à la comtesse et sonna pour s'informer si le marquis était de retour de la promenade.

En entendant dire qu'il venait de rentrer, Berthe trembla comme si on allait lui signifier son arrêt de mort ; Mme d'Auvers lui prit la main avec compassion, et Edmond parut.

A première vue, il n'avait rien d'effrayant. On eût dit un garçon de quinze ans, très-grand et très-chétif ; il avait les épaules étroites, les mains d'un enfant et la taille affaîcée. Son visage n'était pas plus viril que sa stature, tant s'en faut ; ses traits, loin d'être juvéniles, semblaient flétris. Il avait les beaux grands yeux de sa mère, mais ils demeuraient presque immobiles, à demi-fermés par des paupières lourdes et inertes, et leur morne expression de mélancolie disait que l'âme était opprimée par le corps malade, sa fine chevelure noire, peu abondante, laissait presque à nu un front déshérité du cachet de l'intelligence. Sa mise était élégante et son linge très-fin.

Lorsqu'il entra lentement, appuyé sur le bras d'un jeune homme, à la fois son valet de chambre et son camarade de jeux, il n'inspira d'abord que de la compassion à Berthe, dont les yeux se remplirent de larmes. Ces douces larmes furent un baume pour le cœur maternel de la marquise, qui, en ce moment, ex-

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 20 octobre 1866.

BERTHE

IMITÉ DE L'ALLEMAND.

Mme LA COMTESSE HAHN-HAHN

TOME PREMIER

Suite

Berthe ne s'effraya point des tableaux que Mme d'Auvers déroulait devant ses yeux. Ses foyers paternels n'avaient guère été propres à lui faire envisager le mariage comme la source d'un profond bonheur ; son idéal à cet égard était des plus modestes. La gêne pécuniaire, avec le cortège inévitable de désordres et de contrariétés qu'elle entraîne, infligeait une véritable torture à son besoin d'ordre et de calme, et une position exempte de soucis mesquins avait pour elle cet attrait qu'elle a pour toutes les âmes élevées.

Aussi résolut-elle de devenir la femme du marquis, sacrifice qu'elle ne pouvait comprendre et juger qu'au point de vue idéal, mais dont la dure réalité la frappait.

La reproduction est interdite.

Punt de 1854 afferente à la Vénétie et pour le prix du matériel de guerre non transportable.

Le mode de paiement de cette somme de 35 millions de florins, valeur autrichienne, argent effectif sera, conformément au précédent du traité de Zurich, déterminé dans un article additionnel.

Art. 7. — Une commission, composée de délégués de l'Autriche, de l'Italie et de la France, procédera à la liquidation des différentes catégories énoncées dans les deux premiers alinéas de l'article précédent en tenant compte des amortissements effectués et des biens capitaux de toute espèce constituant les fonds d'amortissement. Cette commission procédera au règlement définitif des comptes entre les parties contractantes et fixera le temps et le mode d'exécution de la liquidation du Monté Lombardo-Véneto.

L'article 10 qui règle toutes les questions relatives aux chemins de fer, mérite également une mention particulière :

« Art. 10. — Le gouvernement de S. M. le roi d'Italie reconnaît et confirme les concessions de chemins de fer accordées par le gouvernement autrichien sur le territoire cédé dans toutes les dispositions et pour toute leur durée et notamment les concessions résultant des contrats passés en date des 14 mars 1856, 8 avril 1857 et 23 septembre 1858.

Le gouvernement italien reconnaît et confirme également les dispositions de la convention passée le 20 novembre 1854, entre l'administration autrichienne et le conseil d'administration de la Société des chemins de fer d'Etat du Sud Lombardo-Vénétien et Central-Italiens, ainsi que la convention passée le 27 février 1866 entre le ministère des finances et du commerce et la Société autrichienne du Sud.

À partir de l'échange des ratifications du présent traité, le gouvernement italien est subrogé à tous les droits et à toutes les obligations qui résulteraient pour le gouvernement autrichien des conventions précitées en ce qui concerne les lignes de chemins de fer situées sur le territoire cédé.

En conséquence, le droit de dévolution qui appartenait au gouvernement autrichien à l'égard de ces chemins de fer est transféré au gouvernement italien.

Les paiements qui résulteraient de la somme due à l'Etat par les concessionnaires en vertu du contrat du 14 mars 1856 comme équivalent des dépenses de construction desdits chemins, seront effectués intégralement dans le Trésor autrichien.

Les créances des entrepreneurs de constructions et des fournisseurs, de même que les indemnités pour expropriations de terrains, non rapportant à la période où les chemins de fer en question étaient administrés pour le compte de l'Etat, qui n'auraient pas encore été acquittés, seront payés par le gouvernement autrichien et pour autant qu'ils y seront tenus, en vertu de l'acte de concession, par des concessionnaires au nom du gouvernement autrichien.

L'article 13 n'est pas moins important au point de vue des intérêts de l'avenir. Il dispose, en effet, que les gouvernements d'Autriche et d'Italie des deux côtés, dans leurs rapports entre les deux Etats, s'engagent à faciliter les communications par chemins de fer et à favoriser l'établissement de nouvelles lignes pour relier le territoire autrichien promis, en outre, de hâter autant que possible l'achèvement de la ligne du Brenner, destinée à unir la vallée de l'Adige avec celle de l'Inn. Un autre article assure, aux habitants des pays-frontière une entière liberté pour vaquer à leurs affaires en passant d'un pays dans l'autre. On voit que tout a été conçu non pour préparer un nouveau antagonisme, mais pour assurer une paix longue et sérieuse.

**Extérieur**

HAUTE COUR DE JUSTICE D'ITALIE  
AFFAIRE PERSANO.

Séance du 12 octobre.  
Le Sénat s'est réuni aujourd'hui en Chambre du Conseil, sous la présidence de M. Marsucchi. Cent vingt-deux sénateurs étaient présents.

Vers 5 heures, les bustiers ont été retirés, et le bruit s'est répandu qu'une séance publique allait être tenue.

« Mon bon Edmond, dit-elle à son fils, tu arrives à point pour saluer ta fiancée. »

Edmond s'inclina timidement, mais avec connoissance, devant Berthe, et dit d'une voix lente, comme s'il était contraint de peser toutes ses paroles et comme s'il avait peine à mouvoir les lèvres :

« Cela me fait plaisir... grand plaisir... très-grand plaisir ! »

Pas l'ombre de joie ne se manifestait cependant sur sa physionomie, dénuée d'expression. Sa mère l'ayant présenté à la comtesse d'Oisebras, lui fut répété exactement la même phrase qu'à Berthe, puis il s'assit et ne prit pas le moindre intérêt à la conversation, se contentant de répondre clairement et quelquefois avec une coupe de questions de sa mère.

Pendant le jour, il se regardait comme un malade rendu apathique par la prostration des forces ; il n'avait d'allure, en cet état, rien de repoussant, rien de la brute, ce qui allégerait, d'ordinaire, le cœur de Berthe. Les jours suivants la dévotion d'un autre poignait soulevé ; elle remarqua qu'Edmond n'était pas familier avec personne. Elle acquiesça avec le baiser au front et lui carressa des joues. M. d'Avers avait beau lui sourire et lui faire des agaceries, il ne répondait que par un triste sourire de reconnaissance, qui s'éclaircissait parfois un peu quand il rencontrait celui de sa mère.

Comme il ne s'inquiétait jamais de quoi que ce fût, on regarda généralement comme une sorte de miracle cette simple question qu'il fit un matin à Berthe : « Comment avez-vous dormi ? »

tenue. En effet, les portes se sont ouvertes, et l'accès des tribunes a été rendu libre.

La séance n'étant pas annoncée, les tribunes sont restées entièrement vides.

Le président a prié les sénateurs de prendre leurs places dans l'enceinte ; et il a lu la délibération suivante :

« Le Sénat constitué en haute cour de justice ;

« Vu les articles spéciaux du Statut et de la loi ;

« Vu le décret rendu par S. A. R. le prince Eugène de Savoie, régent du royaume, usant de l'autorité qui lui est conférée pour juger le comte Carlo Pellione di Persano, nommé une commission chargée de l'instruction du procès et composée comme il suit :

« M. le commandeur Gelsa, Marzocchi, président du Sénat, constitué en haute cour ; MM. le commandeur Castelli Eldorado, le commandeur DeFerraris Domenico ; le comte Serra Francesco, vice-amiral ; le chevalier Chigi Carlo Doracino.

« Les fonctions de chancellerie seront remplies par le personnel attaché au Secrétariat du Sénat, sans préjudice d'autres employés près les tribunaux ordinaires qui pourraient être adjoints si le président le juge utile.

« Le Sénat s'ajourne jusqu'au 22 octobre ; il y aura ce jour-là séance publique à deux heures. »

**ALLEMAGNE.**

IMPORTANTE SÉANCE A LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE STUTTGARD.

Si une fraction de l'Allemagne méridionale désire sa réunion à la Confédération du Nord, ayant son centre à Berlin, la majorité nous paraît définitivement se prononcer contre une éventualité semblable. Les débats qui viennent d'avoir lieu dans la Chambre des députés, à Stuttgart, accusent d'une façon très claire la tendance que nous croyons devoir signaler. Les orateurs favorables à la Confédération du Nord et même à l'hégémonie prussienne, n'ont manqué ni de passion ni d'adresse, et cependant ils n'ont obtenu sur les bancs de la chambre württembergaise qu'un médiocre succès. Comme toujours, ces orateurs, ont évoqué le fantôme de la France agressive et conquérante, appuyant ainsi leurs aspirations unitaires sur des sentiments de jalousie, de rancune ou de haine que plus de quarante années de paix auraient dû faire disparaître. Hâtons-nous de le dire, ils n'ont pas été plus heureux pour cela. Notre attitude pénible et désintéressée leur avait répondu d'avance, et ils n'ont pu faire oublier à leurs auditeurs le respect constant que nous avons proclamé et défendu, du principe des nationalités et de l'indépendance des peuples.

C'est en vain que M. Weber, président de l'assemblée, s'est prononcé contre le projet d'adresse, parce que la question de l'unité est plus importante à ses yeux que celle de la liberté, l'unité étant pour l'Allemagne une question d'existence. Une confédération du Sud serait, d'après lui, un champ d'intrigues pour les influences étrangères ; « cette confédération ne paraît trouver de partisans qu'en Wurtemberg, et encore ne sait-on pas si ces partisans württembergois accepteraient l'hégémonie de la Bavière. L'Etat fédéral avec l'hégémonie prussienne doit donc être le but des patriotes parce que la situation présente n'est que provisoire. » M. Wiest, Oesterle et Puschmann. M. de Wiest trouve avec raison, que l'exemple de la Saxe prouve que ce n'est pas un si grand malheur de ne pas être compris dans la sphère de la puissance de la Prusse. Il ne serait pas sage non plus, de se prononcer dès maintenant sur ce qu'on ferait dans le cas d'une guerre entre la Prusse et la France puisqu'on ne sait pas quelle serait la situation. M. Oesterle a ajouté qu'il sera impossible d'obtenir de la Prusse des garanties libérales ; ses organes officiels proclament tout haut que l'ère parlementaire est finie. Quant à M. de Mehring, il ne peut admettre qu'on dispose d'une partie de la nation, comme d'une chose n'appartenant à personne et jamais il n'acceptera le principe que la fin ne justifie les moyens.

On veut éviter tout division de l'Allemagne en s'unissant à la Confédération du Nord et on oublie que cette union enlèverait définitivement 13 millions d'Autrichiens leur nom allemand. L'unité que crée la Prusse en ce moment n'est, qu'un leurre ; elle conduira, au cas le plus favorable, à la monarchie militaire centralisée, la chose la plus antipathique à toutes les tendances du peuple allemand. C'est précisément la mission du Sud de l'Allemagne de représenter le caractère pacifique de la politique d'unité en opposition avec la politique de conquête. Le fantôme de la Confédération du Nord ne peut produire d'impression sur aucune Personne raisonnable. Il existe tant de répugnance contre cette idée qu'un pareil projet serait impossible. Mais la Confédération du Nord n'est qu'une mauvaise contrefaçon de la Confédération du Rhin. Là on opère des annexions sans demander l'avis des peuples ; la aussi il y a un parler de princes impuissants placés vis-à-vis d'un chef dominant qui se dit protecteur de la Confédération.

La Chambre après avoir entendu de nouvelles protestations contre le régime anti-libéral de M. de Bismarck qui détruit des trônes et dispose des peuples sans les consulter, a voté par l'appel nominal sur la plupart des articles. Le principal amendement de la minorité a été rejeté à la majorité de 81 voix contre 21 et l'ensemble de l'Adresse adoptée à la majorité de 61 voix contre 25. Ce vote dit mieux que toutes les dissertations, quel est l'état vrai des esprits, sur la rive gauche du Mein ; à partir de Wurzburg jusqu'à Vienne.

Le 18°. Nous ne sommes qu'aux deux tiers du 19° et nous venons de subir le huitième grand débordement.

— Voici d'intéressants détails sur les travaux de l'isthme de Suez : Les déblais opérés dans la dernière section, ont atteint le chiffre de 202,504 mètres cubes, il en reste 15,704,704 à enlever. Le chiffre des ouvriers employés est de 2,200. Quelques modifications ont été introduites dans le tracé primitif, aux environs de Suez. On est parvenu à contourner un banc de rocher de 300,000 mètres cubes, ce qui établit une économie d'environ 10 millions. Le canal de l'isthme pourra, assure-t-on, être ouvert à la fin de l'année prochaine.

— Samedi, un certain nombre de magistrats se sont assemblés à la station de police de Liverpool, pour faire des expériences sur le fluide combustible récemment saisi chez des fenians.

On a versé de ce liquide sur du coton et du bois qui n'ont pas tardé à s'enflammer. Une bouteille de ce fluide a été lancée contre la muraille et une masse de flammes s'est produite aussitôt ; il n'est pas douteux que les fenians s'étaient organisés à Liverpool. — Ce fluide est tellement combustible qu'une matière qui en a été imprégnée peut rester quelque temps dans l'eau et cependant, quand on la retire, elle ne tarde pas à s'enflammer.

Marseille, 15 octobre.

— Nous avons appris la mort de Mgr O'Crucice, évêque démissionnaire de Marseille, le prélat a succombé à la maladie qui le minait depuis longtemps, dans sa résidence de Neuilly, près Paris.

— Nous apprenons avec une profonde affliction la mort d'un des plus dignes polonais, qui, en 1831, firent de la France leur patrie adoptive. M. Constantin Gaszynski, poète aussi distingué que vaillant officier, vient de finir à Aix, à l'âge de 57 ans seulement, sa vie d'exil et de travail. Par la générosité de ses sentiments et la distinction de ses manières, par le charme mélancolique et affectueux de sa parole, le noble réfugié s'était fait de nombreux amis ; il écrivait en prose et même en vers notre langue aussi bien que sa sienne.

M. Constantin Gaszynski, déjà atteint des premiers symptômes de la paralysie qui l'a conduit prématurément au tombeau, est la douleur d'apprendre, il y a trois ans, la mort de sa mère, massacrée par les cosaques dans son château. Il ne fit plus, depuis lors, que languir et se préparer à mourir en vrai fils de Pologne.

— Un armurier de Waldemarsock (Suède) vient de confectionner un nouveau fusil à aiguille avec lequel on peut tirer 12 à 14 coups par minute et dont les balles atteignent la cible à une distance de 90 mètres. Ce fusil ne pèse guère plus de 4 kilogrammes et ne coûte que 35 rixdalers (environ 22 francs).

— Une circulaire que M. Béhic vient d'adresser à tous les chefs de service ressortissant de son ministère, leur prescrit d'activer les dernières études d'endiguement ordonnées par la lettre impériale de 1856. Espérons que ces études seront complètes avant le retour périodique des inondations.

— On a remarqué que les débordements de la Loire se sont multipliés à mesure que le nombre des forêts défrichées a augmenté. En effet, on en compte seulement deux grandes inondations produites par la Loire dans le 14<sup>e</sup> siècle ; on en compte trois dans le 15<sup>e</sup> ; puis cinq dans le 16<sup>e</sup> ; neuf dans le 17<sup>e</sup> ; sept dans le 18<sup>e</sup> ; dix dans le 19<sup>e</sup> ; et dix-huit dans le 20<sup>e</sup>.

— On écrit de Port-au-Prince au *Moniteur* : Un nouveau désastre vient de frapper la ville de Port-au-Prince. Le 12 septembre, à quatre heures du matin, la majeure partie du quartier qu'avait épargné les derniers incendies a été anéantie par l'explosion de treize cents barils de poudre, et d'une grande quantité de cartouches, de bombes et grenades que contenait l'arsenal. Plusieurs maisons ont été incendiées, d'autres ont été renversées ou endommagées par des projectiles lancés à des distances considérables. Le consul général de France, placé au bord de la mer, a été détruit de fond en comble. Au milieu du danger, qu'il a personnellement couru, le consul général et chargé d'affaires, M. le comte Méjean, a montré un sang froid remarquable. Aidé de MM. Mustinot et Dumas, l'un chancelier du consulat général, l'autre commis dans la chanq...

plement et sans détour.

« Les détails comme l'ensemble, lui avait déjà dit Berthe, marchent si parfaitement toi ; sous votre direction et sous vos yeux, M<sup>me</sup> la marquise, que je me demande en vain ten quel je pourrai me rendre utile, et que je redoute fort de vous être à charge, car je n'aperçois aucun vide qu'il me soit possible de remplir. »

— Ma chère enfant, lui avait répondu la marquise, mon intention n'est pas de t'assigner un pareil rôle. Tu n'es pas nécessaire à telle ou telle place, mais surtout ; ta vive jeunesse et ton cœur chaleureux feront notre joie à tous et animeront notre monotone existence.

— Mais je n'ai ni goût ni enjouement !

— Je ne t'entends pas rire et chanter du matin au soir, en effet ; mais cela n'est pas nécessaire non plus ; ta seule présence suffit. La jeunesse par elle-même répand du charme, comme au printemps la terre répand un parfum, sans qu'on puisse dire que c'est celui de telle ou telle fleur. Mais veux-tu des attributions déterminées ? Je me propose de t'abandonner les mijennes, si elles ne te paraissent pas trop lourdes. Pas d'objections. C'est l'ordre de la nature ; je touché à la fin de ma carrière, et la tienne commence. Depuis vingt ans que ma sollicitude s'est concentrée sur Edmond, j'ai sans doute négligé bien des choses. J'en ai conscience, et voilà pourquoi j'aspire tant à renouer ce que j'ai trouvé en toi.

— Ce disant, la marquise l'embrassait avec tendresse. Ces marques d'affection touchèrent si profondément Berthe qu'elle envisagea dès lors avec confiance le sort qui lui était réservé, et qu'elle attendit sans effroi

le jour de son mariage, fixé à la mi-novembre.

La marquise prodigua l'or pour que le trousseau de Berthe fût admirable, et son appartement somptueusement meublé et décoré dans le meilleur goût. Mme d'Avers et la comtesse d'Oisebras allèrent à Paris faire les emplettes et envoyèrent à Vaux des peintres-décorateurs distingués, qui se concertèrent avec Berthe avant de se mettre à l'œuvre.

A peine convaincue qu'elle n'avait pas d'importunités à craindre de la part d'Edmond, Berthe se mit à lui parler des choses qui l'intéressaient. Les petits enfants connaissent par instinct l'affection ou l'indifférence qu'on a pour eux ; familiers avec les uns, ils restent muets avec les autres. Edmond leur ressemblait. Il proposait des promenades à Berthe et lui offrait un bouquet tous les matins. Sa conversation et ses prévenances n'allaient point au-delà ; cependant sa bonne mère était aux anges de ce témoignage de sympathie accordé à Berthe seule.

La cérémonie du mariage fut célébrée dans la chapelle du château et s'accomplit très-heureusement, car Edmond suivit de tous points les instructions qu'il avait reçues. Il prononça son *oui* au moment voulu, l'air calme et satisfait, comme s'il avait la conscience nette que Berthe lui apportait le bonheur. La mariée, aussi blanche que sa robe, ne pleura ni ne trembla ; elle avait pris sa résolution, et son *oui* fut clair et ferme.

Le jour de son mariage, fixé à la mi-novembre.

La marquise prodigua l'or pour que le trousseau de Berthe fût admirable, et son appartement somptueusement meublé et décoré dans le meilleur goût. Mme d'Avers et la comtesse d'Oisebras allèrent à Paris faire les emplettes et envoyèrent à Vaux des peintres-décorateurs distingués, qui se concertèrent avec Berthe avant de se mettre à l'œuvre.

A peine convaincue qu'elle n'avait pas d'importunités à craindre de la part d'Edmond, Berthe se mit à lui parler des choses qui l'intéressaient. Les petits enfants connaissent par instinct l'affection ou l'indifférence qu'on a pour eux ; familiers avec les uns, ils restent muets avec les autres. Edmond leur ressemblait. Il proposait des promenades à Berthe et lui offrait un bouquet tous les matins. Sa conversation et ses prévenances n'allaient point au-delà ; cependant sa bonne mère était aux anges de ce témoignage de sympathie accordé à Berthe seule.

La cérémonie du mariage fut célébrée dans la chapelle du château et s'accomplit très-heureusement, car Edmond suivit de tous points les instructions qu'il avait reçues. Il prononça son *oui* au moment voulu, l'air calme et satisfait, comme s'il avait la conscience nette que Berthe lui apportait le bonheur. La mariée, aussi blanche que sa robe, ne pleura ni ne trembla ; elle avait pris sa résolution, et son *oui* fut clair et ferme.

Le jour de son mariage, fixé à la mi-novembre.

La marquise prodigua l'or pour que le trousseau de Berthe fût admirable, et son appartement somptueusement meublé et décoré dans le meilleur goût. Mme d'Avers et la comtesse d'Oisebras allèrent à Paris faire les emplettes et envoyèrent à Vaux des peintres-décorateurs distingués, qui se concertèrent avec Berthe avant de se mettre à l'œuvre.

A peine convaincue qu'elle n'avait pas d'importunités à craindre de la part d'Edmond, Berthe se mit à lui parler des choses qui l'intéressaient. Les petits enfants connaissent par instinct l'affection ou l'indifférence qu'on a pour eux ; familiers avec les uns, ils restent muets avec les autres. Edmond leur ressemblait. Il proposait des promenades à Berthe et lui offrait un bouquet tous les matins. Sa conversation et ses prévenances n'allaient point au-delà ; cependant sa bonne mère était aux anges de ce témoignage de sympathie accordé à Berthe seule.

La cérémonie du mariage fut célébrée dans la chapelle du château et s'accomplit très-heureusement, car Edmond suivit de tous points les instructions qu'il avait reçues. Il prononça son *oui* au moment voulu, l'air calme et satisfait, comme s'il avait la conscience nette que Berthe lui apportait le bonheur. La mariée, aussi blanche que sa robe, ne pleura ni ne trembla ; elle avait pris sa résolution, et son *oui* fut clair et ferme.

Le jour de son mariage, fixé à la mi-novembre.

La marquise prodigua l'or pour que le trousseau de Berthe fût admirable, et son appartement somptueusement meublé et décoré dans le meilleur goût. Mme d'Avers et la comtesse d'Oisebras allèrent à Paris faire les emplettes et envoyèrent à Vaux des peintres-décorateurs distingués, qui se concertèrent avec Berthe avant de se mettre à l'œuvre.

A peine convaincue qu'elle n'avait pas d'importunités à craindre de la part d'Edmond, Berthe se mit à lui parler des choses qui l'intéressaient. Les petits enfants connaissent par instinct l'affection ou l'indifférence qu'on a pour eux ; familiers avec les uns, ils restent muets avec les autres. Edmond leur ressemblait. Il proposait des promenades à Berthe et lui offrait un bouquet tous les matins. Sa conversation et ses prévenances n'allaient point au-delà ; cependant sa bonne mère était aux anges de ce témoignage de sympathie accordé à Berthe seule.

La cérémonie du mariage fut célébrée dans la chapelle du château et s'accomplit très-heureusement, car Edmond suivit de tous points les instructions qu'il avait reçues. Il prononça son *oui* au moment voulu, l'air calme et satisfait, comme s'il avait la conscience nette que Berthe lui apportait le bonheur. La mariée, aussi blanche que sa robe, ne pleura ni ne trembla ; elle avait pris sa résolution, et son *oui* fut clair et ferme.

La suite au prochain numéro.

cellerie, et avec le concours des équipages de trois navires de commerce français, qui se trouvaient dans le port, il a réussi à retirer des décombres et à mettre en sûreté les archives de son poste.

On compte une dizaine de morts et une trentaine de blessés. Le feu n'a été éteint que fort tard dans la journée. M. Morisset, lieutenant des pompiers de Paris, arrivé il y a deux mois à peine, à Port-au-Prince, pour y organiser un corps de pompiers, a rendu, en cette occasion, les plus grands services. On ignore encore la cause de ce désastre; il ne paraît pas toutefois qu'il y ait lieu de l'attribuer à la malveillance.

ASCENSION DU MONT-BLANC TERRIBLE ACCIDENT.

On écrit de Chamouix, en date du 14 octobre :

Un nouveau désastre, vient de jeter la terreur et le deuil dans notre localité où, depuis hier à la tombée de la nuit, deux victimes miraculeusement échappées, sont venues apprendre à des mères, à des veuves et à des orphelins, que l'immense linceul de neige et de glaces dont l'éclair nous éblouit chaque jour venait de recouvrir quatre êtres qui leur étaient chers.

Le temps magnifique et d'une incomparable pureté dont nous jouissons, attire et retient encore à Chamouix un grand nombre de familles; parmi ces familles se trouvait celle du capitaine Arkuright (anglais), accompagné de sa mère et de ses deux sœurs.

Vendredi matin, il se décida à faire l'ascension du Mont-Blanc, et l'un de ses sœurs résolut de l'accompagner jusqu'aux Grands-Mulets.

Le lendemain, M. Arkuright partit avec deux guides et un porteur, et vers neuf heures on les vit gravir la côte inclinée du Grand-Plateau.

Devant cette caravane, montait Sylvain Couttes, le maître de la nouvelle cabane des Grands-Mulets qu'une corde liait à un cocher de l'Hôtel-Royal connu sous le nom de Nicolas. Ce dernier avait voulu profiter de la circonstance pour tenter, lui aussi, d'escalader le Mont-Blanc.

Arrivés sur le Grand-Plateau, les deux caravanes se concertèrent pour prendre par le passage que l'on suivait avant 1820, passage depuis lors abandonné après une catastrophe absolument semblable à celle que nous allons raconter, et l'on s'y décida de préférence au Corridor, parce qu'il abrège, disait-on de deux heures de marche (chose importante, vu la brièveté des jours), et parce que l'on comptait y trouver moins de glace à tailler, ce qui, du reste, avait déjà été constaté cet été par trois ou quatre caravanes.

Après une demi-heure de montée, Sylvain Couttes, qui marchait le premier, entendit au-dessus de lui une forte détonation, leva la tête, aperçut une avalanche s'avancant avec la rapidité de la foudre, et cria immédiatement à ceux qui étaient au-dessous de lui : « Sauvez-vous : à droite, à droite ! » Puis il se jeta dans cette direction, s'avança de quelques pas, enfouit son piolet dans la neige et s'y cramponna fortement, ainsi que Nicolas, son compagnon de corde, cela fait, ils se couchèrent en toute hâte et enfoncèrent la tête dans la neige, afin de la préserver autant que possible. Tout à coup, un fracas immense, une masse qui faisait trembler le colosse qu'ils gravissaient, passa près d'eux et les couvrit d'éclaboussures de glace.

Quelques minutes plus tard, lorsque le calme se fut rétabli, ils se relevèrent, cherchèrent autour d'eux leurs malheureux compagnons, mais rien ! rien !... qu'une trace profonde, au-dessous d'eux et en bas, sur le Grand-Plateau, une montagne de blocs de glaces brisés, bouleversés.

Couttes et Nicolas redescendirent en toute hâte dans cette direction, cherchant des yeux quelques restes sortant de ce chaos, écoutant et espérant entendre des plaintes annonçant des survivants. Enfin, un bras fut découvert; ils parvinrent jusqu'à lui, non sans courir de nouveaux dangers, et ils sortirent un cadavre dont le crâne était brisé et la poitrine ouverte; après l'avoir déposé sur la neige, ils se remirent à l'œuvre, mais, peine inutile, il fallut songer au retour, pour annoncer à la sœur, aux familles qu'il ne restait plus d'autre espoir que de retrouver le lendemain ou le surlendemain trois autres cadavres ensevelis.

Les malheureux guides qui ont péri, sont : François Tournier, déjà retrouvé, et Ferdinand Tournier, des Bois; Michel Simond, des Pècles, deux localités voisines du bourg de Chamouix.

Cette catastrophe est arrivée exactement au même endroit que celle qui a eu lieu en 1820, lors de l'ascension du docteur Hamel, et où trois guides trouvèrent la mort.

Pour extrait : A. Layton.

Chronique locale.

POSTES ET TÉLÉGRAPHIE

Plusieurs Conseils généraux dans leur dernière session, ont émis le vœu que de nouvelles facilités fussent données au public par l'administration des postes. Entre autres mesures, on demandait qu'il y eût plusieurs levées de boîtes par jour, soit pour les lettres à destination locale, soit pour celles adressées hors du département.

Il vient d'être fait droit à cette réclamation. A partir du 1<sup>er</sup> novembre les courriers-convoyeurs chargés d'accompagner les dépêches transportées par les trains-postes, recevront les lettres qui leur seront présentées à la main dans les gares de leur parcours.

De plus, il sera établi de nouvelles boîtes aux lettres dans les gares de chemins de fer; le relèvement de ces boîtes sera effectué par les soins des courriers-convoyeurs qui dirigeront les correspondances sur leur destination.

Le public saura gré à l'administration des postes de cette innovation, qui rend permanent, pour ainsi dire, l'envoi des lettres d'affaires ou de famille.

Ceci nous conduit à parler d'une autre mesure annoncée il y a quelques mois et dont la réalisation n'excitera pas une satisfaction moins générale. Il s'agit des enveloppes taxées au moyen desquelles on pourrait se dispenser des timbres-poste. Dans les localités rurales, il n'est pas toujours facile de se procurer les petits losanges qui sont à la disposition de tous dans les villes. Avec les nouvelles enveloppes, le désagrément disparaît. On pourra remettre la lettre au piéton de passage, ou bien la faire jeter à la boîte du bourg. Elle ne sera pas surtaxée, comme il arrive lorsque, pour une cause ou pour une autre, on n'a pas de timbres-poste sous la main.

Nous croyons savoir que les directeurs et bureaux seront à même de distribuer les enveloppes de tout tarif et de toute dimension le 1<sup>er</sup> janvier 1867. Rien n'empêchera naturellement les papetiers de s'en approvisionner au profit de leur clientèle.

Un mot enfin au sujet des dépêches télégraphiques.

Il avait été question d'établir, comme pour les missives pastorales, des enveloppes timbrées graduellement selon le nombre de mots contenus dans la dépêche et transportées ainsi, moyennant affranchissement préalable, au bureau télégraphique le plus voisin. Sans doute, cette innovation comporterait quelques difficultés; mais elle rendrait de tels services qu'on devrait passer sur ces inconvénients de détail et formalistes.

Ajoutons que l'administration verrait s'accroître ses recettes dans une notable proportion. La modération actuelle des tarifs de télégraphie en permet l'accès aux plus petites bourses. Pourquoi les habitants des campagnes n'en font-ils pas usage? C'est que souvent, pour aller de leur localité au poste du chemin de fer, il leur faut dépenser plus d'argent et de temps que ne coûterait dix fois le télégramme à expédier.

LAFFITE.

FÊTE DE SAINTE THÉRÈSE.

Lundi 15 octobre, le couvent des religieuses Carmélites de Cahors, célébrait sa fête patronale : c'était la fête de sainte Thérèse, l'une des brillantes gloires de l'Eglise, au seizième siècle, la réformatrice des couvents des deux sexes de l'Ordre du Carmel, qui la vénérent comme leur mère et leur patronne.

Bien des personnes, qui fréquentent l'Eglise des Carmélites, ont assisté aux offices du matin. Le Saint-Sacrement est resté solennellement exposé. Le soir, l'office des Vêpres a commencé à 3 heures. Une nombreuse assistance remplissait la nef de l'Eglise. Une partie des membres du Clergé de la ville occupait le sanctuaire. Après le chant des Vêpres, M. l'abbé Guilhaud, curé de Parnac, a débité un beau sermon sur l'objet de la fête. Il a développé les principaux caractères de la pratique de l'amour de Dieu; il a montré en même temps, en rappelant les traits les plus frappants de l'histoire de sainte Thérèse, comment l'amour de Dieu a dirigé et fécondé la vie de cette illustre Vierge, dans l'accomplissement de ses grandes œuvres. — La bénédiction solennelle du Saint-Sacrement a été le digne couronnement de cette fête.

Ce matin, à neuf heures, Antoinette Bos, âgée de cinq ans, étant montée au galetas pendant que sa mère donnait des soins à un autre de ses enfants, est passée par une lucarne et est tombée, d'une hauteur de quinze mètres, sur le pavé, cul-de-sac St-Urcisse. Dans sa chute elle s'est cassé la cuisse gauche et brisé la mâchoire. Le docteur Guilhaud, appelé aussitôt, a déclaré que les jours de cet enfant étaient en danger.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS.

Compositions du 16 octobre 1866.

- Cinquième. Thème latin. 1. Munin-Bourdin, 2. Gélis. Sixième. Thème latin. 1. Boulzaguet, 2. Mounier. Septième. Orthographe. 1. Daubanes, 2. Labie. Huitième. Calcul. 1. Boussuge, 2. Tailhade. Classe préparatoire. 1<sup>re</sup> Division. — Lecture. 1. Combarieu, 2. Calmels. 2<sup>e</sup> Division. — Lecture. 1. Cantarel, 2. Gay. 3<sup>e</sup> Division. — Lecture. 1. Cagnac, 2. Tardieu.

Le Procuveur, RICHARD. Malheur aux vainqueurs, drame par M. Vidal, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs, va être jouée au théâtre de la Porte-Saint-Martin. La pièce de M. Vidal, qui est faite à Bordeaux, sera jouée à Paris. Que devient donc la décentralisation littéraire?

On nous écrit de Catus: La Société de Secours-Mutuels de Catus, réunie dimanche dernier en assemblée générale a souscrit à l'unanimité pour une somme de 40 fr., en faveur des inondés du Lot. La somme a été immédiatement versée entre les mains de M. Caviole, maire de Catus, chargé de la souscription dans cette localité.

Puisse l'exemple de notre Société encourager les autres institutions de ce genre à contribuer au soulagement des victimes de ce terrible fléau.

On lit dans le Moniteur:

Une dépêche de Mende annonce que le général de Failly a visité dans la journée du 14 octobre, les maisons et les usines de la partie basse de la ville qui a été inondée, et a porté des secours, au nom de l'Empereur, aux ouvriers et aux indigents. La population l'a accueilli avec les témoignages de la plus vive reconnaissance. La soirée a été marquée par une démonstration toute spontanée; la musique municipale, suivie de plusieurs milliers de personnes, s'est rendue à la Préfecture pour saluer l'envoyé de l'Empereur. Quand le général a paru, des cris enthousiastes et unanimes de Vive l'Empereur! ont retenti à plusieurs reprises et ont également suivi les paroles qu'il a prononcées. Le général de Failly continué sa visite dans la vallée du Lot en amont.

L'administration a invité les préfets à lui signaler les personnes dont le zèle et le dévouement se sont fait remarquer pendant les inondations. Des récompenses honorifiques seraient accordées, selon leur rang, leur qualité et leur mérite, aux particuliers, aux militaires et aux fonctionnaires, en retour des services qu'il auraient ainsi rendus.

La cherté croissante du pain fait partout chercher les moyens d'empêcher cette hausse continue. A Nîort, il s'est établi en ce moment une boulangerie par association où le pain sera vendu au prix de revient, sans autres frais que ceux de panification. De telles mesures sont bonnes et doivent être encouragées. Malheureusement, elles ne peuvent être admises que dans les grands centres de population. Que ne peut-on en faire autant pour la boucherie.

Un décret a établi la liberté de la boulangerie, mais il a laissé debout le droit conféré aux autorités municipales de rétablir la taxe officielle du pain, qui est une protection donnée au public contre les exigences des boulangers. Le maire d'Avranches vient d'user de cette faculté, et c'est l'Avranchin qui l'annonce dans l'article suivant :

Lundi dernier, deux tembours nous annonçaient le rétablissement de la taxe du pain, dont le prix fixé par les boulangers à 34 c. la semaine précédente, est aujourd'hui réduit à 33 c. le kil. Quoique partisan, en principe, de la liberté de la taxe, nous sommes obligés de reconnaître que dans certains moments où la spéculation fait éprouver aux céréales une hausse factice, il est bon que l'autorité maintienne une juste limite entre les divers intérêts confiés à sa surveillance.

En ce moment, le commerce des châtaignes et des marrons se fait avec la plus grande activité dans le département de la Dordogne.

Diverses maisons de Périgueux expédient ces fruits en quantités importantes sur Paris et Bordeaux, les principales villes de France; des envois sont même faits, assuré-t-on, pour l'Angleterre et les Etats-Unis.

NAVIGATION DU LOT

Adjudication

EXHAUSSEMENT DES BAJOYERS DE L'ECLUSE DE GANIL

Le MERCREDI, 24 OCTOBRE courant, à deux heures après-midi, il sera procédé, à Cahors, en l'hôtel de la Préfecture, par le Préfet du Lot, assisté du Conseil de Préfecture, en présence de M. l'ingénieur en chef de la Navigation du Lot, à l'adjudication, au rabais et par voie de soumissions cachetées, des travaux à exécuter pour l'EXHAUSSEMENT DES BAJOYERS DE L'ECLUSE DE GANIL.

La dépense est évaluée à 10,316 fr. 36 c. non compris une somme à valoir de 1,683 fr. 64 c. pour dépenses imprévues.

Le cautionnement est fixé à 350 fr. c.

Le projet des travaux est déposé à la Préfecture (bureau des Travaux publics), où l'on pourra prendre connaissance, tous les jours non fériés, depuis dix heures du matin jusqu'à quatre heures du soir.

MALADIES DES YEUX.

Nous sommes priés d'annoncer l'arrivée dans notre ville du docteur Guimonet, oculiste de Paris, connu depuis plus de dix ans pour traiter avec succès les affections des yeux. Il est porteur d'un grand assortiment d'yeux artificiels, lunettes, pince-nez et conserves, qu'il applique d'une manière judicieuse aux personnes dont les yeux sont affaiblis soit par l'âge, soit par les maladies.

Le docteur Guimonet sera visible du 22 au 28 octobre, à l'hôtel des Ambassadeurs.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Décès.

- 18 octobre Vergnes (Jeanne), 86 ans, Cabessut. 19 — Cambe (Jean-André), 62 ans, rue Salvat. Pour la chronique locale : A. LAYTON.

Obligations du Crédit Foncier

Le Crédit foncier émet : 1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 %, remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort ; 2<sup>o</sup> Des obligations communales à 2 ans d'échéance et au-dessus.

S'adresser pour obtenir ces obligations sans frais, dans les Recettes des finances, chez MM. les Notaires et chez tous les Correspondants de la Société.

Bulletin Vinicole

Les vendanges sont terminées dans le Médoc et l'on va commencer les écoupages. On ne peut émettre encore sur la qualité des 1866 une opinion bien précise. Le seul fait acquis, à l'heure qu'il est, c'est que la qualité des 66 sera meilleur qu'on ne croyait d'abord, et dans tous les cas, supérieure à celle des 1860.

Les dernières cuvées ont offert une fermentation rapide, tumultueuse, dégageant beaucoup de calorique, phénomène que ne présentent pas les premières. Le vin en cuve gagne de la couleur, la verdeur tombe, l'arôme se déclare comme devant être fort agréable. La vinosité seule fait défaut, mais non pas complètement.

On lit dans le Moniteur vinicole :

Sur 2,250,000 propriétaires viticulteurs en France, un peu moins de 600 ont demandé à être admis, pour leurs produits, à l'Exposition universelle. Est-ce assez? est-ce trop? Pour nous, c'est bien peu. Si encore aucun de ces 600 ne faisait defection et qu'ils fussent de ceux qui récoltent les bons vins! Pourtant c'est une bien faible dépense : 230 fr. le mètre courant et 0 mètre 10 suffisent pour 20 bouteilles d'échantillon. Le producteur et le commerçant seront-ils donc éternellement indifférents?

Les caves sont construites et divisées en berceaux de 3 mètres, et sont cotées à 10 fr. le mètre. On peut se mettre plusieurs pour un berceau. Les échantillons, placés dans ces deux situations, ne seront goûtés que par le jury chargé de les apprécier. Il y aura un local disposé pour les spécimens que les exposants désireraient faire goûter eux-mêmes, soit à des acheteurs, ou tous autres, qu'il serait intéressant au producteur de consulter.

Les vins de chateau Laffite de 1865 avaient été achetés au pris de 5,600 fr. le tonneau. On dit que cet achat a été fait par plusieurs maisons en relations suivies avec l'Angleterre. Le prix actuel, est le plus élevé que les vins de Laffite aient jamais obtenu de première main. En 1825, les Laffite furent payés 3,450 fr. En 1858, ils furent pris, dès le mois de décembre, à 4,000 fr.

Voici depuis 1853, les quantités récoltées sur le beau domaine qui nous occupe: 1853, 45 tonneaux. 1856, 50 tonneaux. 1854, 22 » 1857, 90 » 1855, 60 » 1858, 150 » Le domaine de Laffite était propriété nationale pendant la révolution. Acheté par une compagnie hollandaise, il fut, en 1803, vendu à M. Vanderrière au prix de 1,200,000 fr. Depuis, il a été acquis par

